

le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - décembre 2017

Actualité régionale :

Mobilisé pour la Davie

p. 2 et 3



Luttes syndicales :

La lutte des paramédics p. 4, 5 et 6

Une fin d'année chargée !

Les défis ne manquent pas dans la présente conjoncture et déjà plusieurs activités s'annoncent pour le début de 2018.

Nous le savons, le phénomène des pénuries de main-d'œuvre frappe les différents secteurs économiques. Nous en sommes à organiser, avec la collaboration d'Isabelle Vaillancourt, conseillère à la Fédération du commerce, une journée de réflexion qui réunira les syndicats de la région afin de faire le point. Les travailleuses et les travailleurs sont confrontés au quotidien aux conséquences découlant de cette pénurie, et ce, peu importe le secteur d'activités. Heures supplémentaires obligatoires, refus des vacances, refus des congés, équipes de travail incomplètes, tout cela entraîne des problèmes de santé-sécurité au travail et d'épuisement professionnel. Nous devons impérativement trouver des pistes d'action, pour permettre aux syndicats de cheminer et de faire les représentations nécessaires auprès de leurs employeurs afin de soutenir leurs membres.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 8 février 2018 à l'Hôtel Classique et nous vous demandons de l'inscrire à votre agenda. Plusieurs sujets sont prévus à l'ordre du jour et vous recevrez sous peu la convocation.



Chantier Davie, une injustice avec une forte odeur de scandale

Finalement, je ne peux conclure sans vous parler d'une grande injustice que vit la région, voire le Québec, depuis six ans. Le chantier naval Davie s'est vu exclure des contrats fédéraux totalisant 33 milliards de dollars accordés par le gouvernement conservateur en 2011. De ce montant, 26 milliards sont allés au chantier Irving situé à Halifax et 8 milliards au chantier Seaspan à Vancouver. C'est un véritable scandale qui se joue derrière des portes closes à Ottawa, car de surcroît ces deux chantiers ont reçu des fonds publics pour agrandir et améliorer leurs installations afin de les moderniser. Cela était pourtant interdit dans le processus initial de soumissions. Le gouvernement Trudeau ferme les yeux là-dessus !

À ce jour, aucun navire n'a été livré par les chantiers Seaspan et Irving. Pourtant, le brise-glace pour la garde-côtière, le Diefenbaker, devait être complété pour 2017 au coût de 750 millions de dollars. La réalité est toute autre. Les travaux n'ont même pas débuté et on projette sa livraison pour 2021 au coût de 1,3 milliard de dollars, alors que nos brise-glaces en service sont en fin de vie utile avec une moyenne d'âge de 40 ans. C'est aussi de notre argent qu'il est question ! Quant au chantier Seaspan de Vancouver, il doit livrer deux navires de ravitaillement pour 2021 et 2023 au coût de 2,6 milliards. Les travaux n'ont pas débuté et on nous parle maintenant, d'un report de livraison à 2026 ou 2027 avec un budget de 4 milliards de dollars.

Pour sa part, le chantier Davie a réalisé un exploit sans précédent en transformant un porte-conteneur en navire de ravitaillement de haute technologie au coût prévu de 650 millions et dans des délais impartis, permettant ainsi une économie de 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens, tout en offrant au gouvernement d'en construire un deuxième dans les mêmes conditions. Cependant, le ministre de la Défense nationale, Harjit Sajjan, déclarait dernièrement que nous n'avons pas besoin de ce deuxième navire, alors que ça fait déjà trois ans que nous n'avons plus de navires de ravitaillement fonctionnels. L'Astérix prendra bientôt le large pour desservir la côte Est canadienne. Ce qu'il y a d'ironique, en attendant que le chantier Seaspan livre ses navires en 2026, ce sont des navires espagnols et chiliens qui desserviront la côte Ouest. ▶▶

Journée thématique en santé-sécurité au travail

Les préparatifs vont bon train pour notre prochaine journée thématique en santé-sécurité au travail qui se tiendra le 28 février 2017. Cette journée, préparée en collaboration avec les personnes conseillères à la défense en santé-sécurité au travail, se tiendra sous le thème « Présentéisme et cannabis : des sujets brûlants ». Le « présentéisme » est un fléau qui afflige le monde du travail en étant souvent le fruit de pratique patronale cherchant à réduire les coûts liés aux absences. Plutôt que de travailler en amont pour prévenir les causes d'absences, les employeurs s'acharment sur les personnes salariées, rendues vulnérables pour les contraindre à revenir au travail, même malades. Quels sont les effets sur les travailleuses et les travailleurs, les effets sur le milieu de travail, que pouvons-nous faire ? Avec la légalisation imminente du cannabis, déjà nous sommes interpellés par des syndicats qui questionnent les effets sur le milieu du travail alors que plusieurs confondent « légalisation » avec « droit d'utilisation en tout temps et partout ». Les employeurs s'organisent et dans ce cadre, quels seront nos droits et les responsabilités des syndicats ? C'est de tout cela et même plus que nous traiterons avec des invité-es lors de cette journée qui est à ne pas manquer.



Le 3 décembre dernier, plusieurs centaines de personnes ont participé à une marche régionale en solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de la Davie.
(Photo : courtoisie)

Pour ce qui est des 26 milliards de contrats octroyés au chantier Irving, ils sont maintenant évalués à 61 milliards avec des records majeurs dans l'échéancier de construction. Ça aussi c'est notre argent en tant que contribuables.

Pendant ce temps-là, ce sont 116 personnes qui ont été mises à pied au chantier Davie. La semaine prochaine, il y en aura de 300 à 400 de plus et si rien n'est fait, nous en serons à 800 mises à pied avant les fêtes. C'est une honte! Les chantiers Seaspam et Irving sont tellement gavés qu'ils donnent en sous-traitance des contrats à des entreprises basées en Roumanie et en Turquie. Le gouvernement fédéral garde toujours les yeux fermés!

C'est dans ce contexte malsain, que nous menons campagne, non pas pour de la charité ni pour des cadeaux électoraux, mais pour notre juste part, un traitement équitable. Ce gouvernement ne cesse de répéter que ce n'était pas lui qui a pris la décision en 2011, mais bien les conservateurs de Stephen Harper. Je veux bien, mais aujourd'hui, il a le pouvoir de corriger cette injustice profonde et non la perpétuer. Nous n'attendons rien de moins et nous avons l'intention d'interpeller

chacune et chacun des 41 député-es fédéraux du Québec. À notre avis, ils sont beaucoup trop silencieux comme le premier ministre Trudeau d'ailleurs.

Cinquante pour cent de la capacité de production des chantiers navals est ici à Davie. C'est le plus gros chantier maritime au Canada et le meilleur chantier naval en Amérique du Nord, selon la Lloyd's List. Pourtant, c'est l'équivalent de 1 % des contrats qui sont accordés chez nous par le gouvernement fédéral. Jamais nous ne lâcherons le morceau!

Au nom du comité exécutif du conseil central, je vous souhaite, à tous et toutes, un heureux temps des fêtes! ■



Photo : Clément Allard

RÉFLEXE

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré en 1200 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

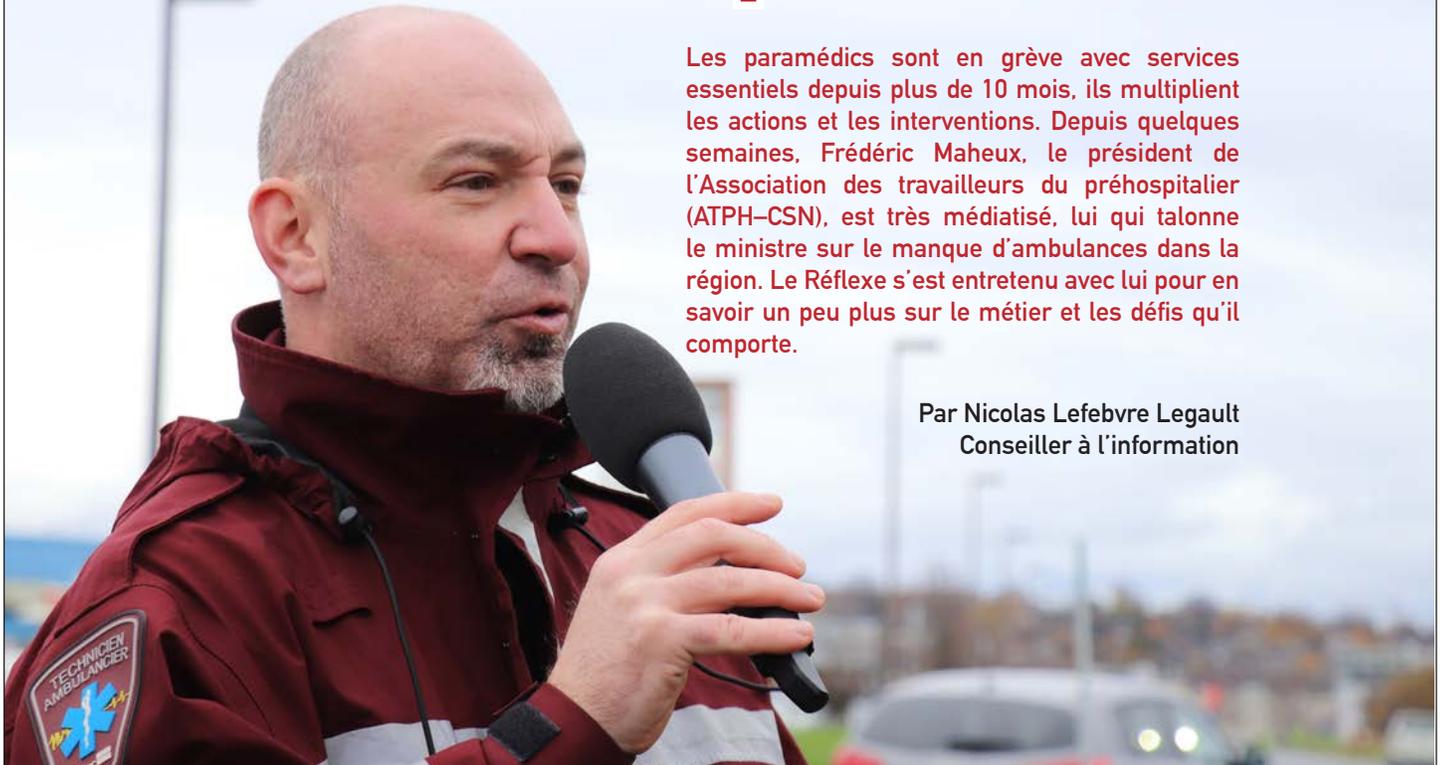
Rédaction: Ann Gingras,
Louise Néron et Nicolas
Lefebvre Legault

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Bérengère Lottin

Crédit photos: la BANQ,
Nicolas Lefebvre Legault et
Clément Allard.

La lutte des paramédics



Les paramédics sont en grève avec services essentiels depuis plus de 10 mois, ils multiplient les actions et les interventions. Depuis quelques semaines, Frédéric Maheux, le président de l'Association des travailleurs du préhospitalier (ATPH-CSN), est très médiatisé, lui qui talonne le ministre sur le manque d'ambulances dans la région. Le Réflexe s'est entretenu avec lui pour en savoir un peu plus sur le métier et les défis qu'il comporte.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Paramédic ou ambulancier ?

Dans les médias et dans le langage courant, on parle plus d'ambulanciers que de paramédics. Quel terme faut-il utiliser ? « Le vrai nom du métier c'est : « technicien-ambulancier-paramédic », mais partout dans le monde on parle de paramédic. On a essayé de faire changer le titre d'emploi, mais au Québec on est un peu Gaulois et ça n'a pas marché », explique Frédéric Maheux. « Les gens préfèrent le terme paramédic, le métier a tellement changé. Ambulancier c'était avant, quand les seules qualifications requises étaient de savoir conduire et de ne pas avoir peur du sang, aujourd'hui ce n'est plus ça. Un paramédic c'est quelqu'un qui a eu une formation poussée, c'est un métier. »

Être paramédic aujourd'hui

« Être paramédic aujourd'hui, c'est être longtemps sur appel en commençant, être toujours incertain de ses horaires raconte Frédéric Maheux. C'est plusieurs années de travail à temps partiel et de travail de nuit. Si tu es chanceux, tu tombes sur un chiffre de soir ou de jour après des années. C'est des horaires de 8 à 12 h, une fin de semaine sur deux, c'est travailler à Noël ou au jour de l'An. »

« À Québec, être paramédic, c'est côtoyer beaucoup de misère sociale », ajoute le président du syndicat. Quel genre de misère sociale ? « Ça dépend des heures, le jour c'est beaucoup des personnes âgées qui sont seules, le soir ce sont des problèmes de santé mentale, la nuit s'ajoute des problèmes d'intoxication. C'est très demandant psychologiquement et émotivement ».

Éliminer la surcharge de travail

Quels sont les grands défis des paramédics en 2017 ?

« C'est pas mal l'horaire de travail, la surcharge de travail », nous dit Frédéric Maheux. Selon le président du syndicat, il y a une augmentation constante du nombre d'appels et les cas sont plus lourds, mais le nombre d'ambulances sur la route ne suit pas. « On est très à risque de finir en retard et de ne pas avoir de pause. Une fois ça va, mais c'est très fréquent, c'est stressant et fatiguant de ne jamais savoir

quand on va finir, si on va être à l'heure pour la garderie ou à l'école par exemple. » La solution pour le syndicat est de diminuer la charge de travail pour que les quarts de travail soient plus faciles et plus agréables.

Personne ne peut être sur la corde raide à temps plein. D'ailleurs, l'autre grand défi des paramédics aujourd'hui, selon le syndicaliste, est de faire reconnaître le choc post-traumatique. « Il faut faire reconnaître les problèmes de santé mentale qui surviennent à cause du métier. » ■■

Un gain pour les paramédics et le public

Après des semaines marquées par les sorties nombreuses des paramédics sur le manque d'ambulance, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a annoncé le 29 novembre dernier l'ajout de quatre ambulances dans la région de Québec et

la conversion d'un horaire 7/14 en quart de travail pour la région de Lotbinière.

Pour les syndicats du secteur préhospitalier affiliés à la CSN, l'annonce quant à l'ajout de ressources va dans le bon sens, mais elle ne répond pas entièrement

aux priorités des 3 600 syndiqués CSN. Les syndicats revendiquent la création d'un comité paritaire permanent sur le fardeau de tâche ainsi que la conversion des horaires de faction dans les zones prioritaires.

Une nouveauté : la grève légale

La grève actuelle est une grande nouveauté pour les paramédics de Québec. En effet, c'est la première fois de son histoire que l'ATPH-CSN fait une grève légale sanctionnée par le Tribunal administratif du travail. « Avant c'était des moyens de pression illégaux qui étaient tolérés par les patrons, on ne s'était jamais rendus jusqu'en cours pour faire sanctionner nos moyens de pression, on avait toujours eu des ententes avant, comme en 2012 », raconte Frédéric Maheux.

« Le plus dur c'est que c'est nouveau, il a fallu tout mettre en place correctement, faire embarquer tout le monde, malgré les différents types de compagnies et les différentes tailles », explique-t-il. « C'est pas pareil dans une petite compagnie privée que dans une grosse coopérative, les gens sont plus proches des patrons, les mentalités sont différentes. »

Comment ça marche une grève avec services essentiels où tu donnes 100 % des services? « Le rapport de force se joue sur l'administration, nos moyens de pression visent à augmenter les tâches des cadres », explique le président de l'ATPH-CSN. Et ça marche? « C'est tellement nouveau que c'est dur de dire si ça marche, le monde embarque plus ou moins, c'est difficile dans une coop comme à Québec, parce que c'est un peu comme si tu te tapais dessus. »

Récemment, les paramédics ont décidé de donner un tour de vis et de durcir leurs moyens de pression. « La grève 2.0 comme on l'appelle sera plus majeure et le rapport de force sera meilleur. On va faire en sorte que la facturation devienne pratiquement impossible, ça va signifier de grosses pertes d'argent pour les employeurs », explique Frédéric Maheux. À noter que comme dans une grève classique, les paramédics des coops aussi vont y perdre puisqu'une bonne partie de leur rémunération est liée aux ristournes (donc aux « profits » de leur employeur). « Cependant, le monde suit, parce que les gens sont tannés que les négociations soient bloquées et que les patrons grugent dans nos conditions.» Incidemment, le vote de grève 2.0 est passé partout à Québec entre 86 % et 100 %. ▶▶



Les paramédics bloquent le ministère de Barrette

Les paramédics ont frappé un grand coup le 21 novembre dernier en bloquant tous les accès aux bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, sur le chemin Sainte-Foy, dès 6 h. Le siège s'est poursuivi jusqu'au début de l'après-midi.

Ce blocage faisait suite à plusieurs autres actions dont une visite collective aux bureaux de la CTAQ au début du mois et une campagne d'affichage dans la région.



Blocage du ministère de la Santé et des Services sociaux le 21 novembre dernier.

**« Nous on brasse, on fait des actions pour que ça avance, les autres ne font rien ! »
- Frédéric Maheux**

Vers un règlement

Le président de l'Association des travailleurs du préhospitalier (ATPH-CSN) n'est ni optimiste ni pessimiste sur l'issue de la négociation actuelle. « Je suis réaliste, je prends ça au jour le jour », philosophe Frédéric Maheux. « On sait que ça va se régler, on ne sait juste pas quand. Le ministre Barrette a un drôle de jeu en ce moment, c'est très bizarre. »

À Québec, la négociation locale est à toute fin pratique terminée avec la coopérative qui emploie l'immense majorité des paramédics sur le terrain.

« Ce qui reste c'est une lettre d'entente sur la surcharge de travail », explique le syndicaliste. Le syndicat revendique un comité paritaire permanent sur le fardeau de tâche. « On veut que l'employeur donne ses chiffres, mais lui ne veut pas, il ne veut pas voir le syndicat là. »

Du côté ministériel, le dernier enjeu est la question de la retraite. « C'est un nouveau fonds de pension, il faut qu'il soit accepté partout en province pour qu'il soit éligible, mais ça brette avec les autres syndicats, chez certains employeurs et au ministère ».

L'impossible unité

« Ça a vraiment été deux années difficiles avec la réforme Barrette. Tout est nouveau, ça a beaucoup divisé les compagnies et les paramédics sur le terrain », déplore Frédéric Maheux.

« La division se joue entre les coops, le privé et l'étatisé, il y a une rivalité FPHQ versus CSN et tu as la FTQ toute seule dans son coin. On essaie d'avoir l'unité, mais malheureusement, à cause d'idéaux différents, c'est impossible », pense le syndicaliste.

« Nous on brasse, on fait des actions pour que ça avance, les autres ne font rien, ils surfent sur la vague et ramassent ce que l'on a gagné. Ça ne marche pas comme ça, il ne faut pas écouter les petits agents sur le bord qui préfèrent regarder le train passer, pour avoir ce qu'on veut, il faut travailler, ce n'est jamais *gratis!* », conclut Frédéric Maheux. ■

De nouveaux visages au conseil central



Les syndicats affiliés au Conseil central de Québec – Chaudière – Appalaches (CSN) étaient en assemblée générale le mercredi 11 octobre à Québec. Ce fut notamment l'occasion d'élire des membres à la 2^e vice-présidence et au conseil syndical.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

2^e vice-présidence

Le départ à la retraite d'Emilia Castro a laissé le poste de deuxième vice-présidence vacant au comité exécutif du conseil central. Soulignons l'élection de Louise Néron au poste de la deuxième vice-présidence du comité exécutif. Louise provient du Syndicat des chargés de cours de l'Université Laval.

Le conseil syndical du conseil central est composé des cinq membres du comité exécutif et des quatorze représentants ou représentantes à la vie régionale (RVR). Le conseil syndical est actuellement composée de :

Première rangée de gauche à droite : Emmanuel Deschênes, RVR Région de Charlevoix, Sonya Leboeuf, RVR Région administrative de Chaudière-Appalaches, Sylvie Roy, RVR Région administrative de la Capitale-Nationale, Ann Gingras, présidente du conseil central, Linda Mercier, RVR Région de Beauce-Les Etchemins, Pierre Mercure, RVR Région métropolitaine de Québec.

Deuxième rangée de gauche à droite : Louise Néron, 2^e vice-présidente du conseil central, Raphaël Jobin, RVR Région de Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, Jean-François Thibodeau, RVR Région métropolitaine de Québec, Maxime Jobin, RVR Région de Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, François Proulx-Duperré, RVR Région métropolitaine de Québec, Louis Auger, RVR Région métropolitaine de Québec, Jean-François Hardy, RVR Région de Portneuf, Denis Bertrand, RVR Région métropolitaine de Québec et Yves Fortin, secrétaire général du conseil central. Deux postes sont actuellement vacants.

Conseil syndical

Quatre postes au sein du conseil syndical du conseil central ont été pourvus lors de l'assemblée générale. Dans l'ordre, il s'agit de Jean-François Hardy élu en tant que représentant à la vie régionale pour la région de Portneuf. Jean-François provient du Syndicat des salarié(e)s de General

Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada (CSN) – Usine St-Augustin.

Ensuite, Maxime Jobin et Raphaël Jobin, tous deux élus en tant que représentants à la vie régionale pour la région Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière. Ils proviennent respectivement du Syndicat des travailleurs et travailleuses des outils Garant

- CSN et du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon inc.

Finalement, Denis Bertrand élu représentant à la vie régionale pour la région métropolitaine de Québec, il provient du Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux Capitale-Nationale. ■

Un nouveau syndicat mobilisé



Le Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (SPTSSS-CSN) a été accrédité le 21 avril dernier. Issu de la fusion forcée de 13 syndicats, ses 4600 membres œuvrent dans plus de 200 installations réparties sur un territoire de 245 km de longueur. Bienvenue dans le CIUSSS de la Capitale-Nationale! La vie du nouveau syndicat a démarré sur les chapeaux de roues avec l'annonce, en septembre, des coupes de 65 postes dans les catégories d'emploi qu'il représente. La mobilisation fut au rendez-vous. Le Réflexe s'est entretenu avec Danny Roy, le président du syndicat, pour en savoir plus.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Réorganisation en cours

Danny Roy nous explique que le comité exécutif transitoire s'est rapidement mis au travail pour organiser le nouveau syndicat sur des bases solides. La première assemblée générale du syndicat, qui a notamment adopté les statuts et règlements, a eu lieu en septembre et les élections en novembre.

« On s'est réorganisé avec un seul comité exécutif, mais on a décidé de garder la structure des anciens syndicats vivante », nous explique le président du SPTSSS-CSN. Le comité exécutif du nouveau syndicat regroupe des responsables par secteur issus des 12 anciennes structures (l'une d'elle comptait deux syndicats) ainsi qu'un comité exécutif transversal de 6 personnes. Il s'ajoutera en décembre un conseil syndical d'une soixantaine de personnes composé de délégués par

secteurs au prorata du nombre de membres.

Outre la structure dirigeante du syndicat, le SPTSSS-CSN s'est également attelé à réorganiser le travail syndical. « On a rapidement regroupé les griefs et les litiges pour régler ça au plus vite », explique Danny Roy, « on a aussi regroupé les relations de travail, formé des comités par direction de programme (par exemple toute l'équipe famille-enfance-jeunesse, la santé mentale, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, etc.). »

« Même si on est dans un rythme infernal, on a réussi à monter une structure légitime et à se doter de statuts et règlements adoptés par les membres », explique le militant syndical, « on est en mesure d'affronter les défis qui sont à nos portes. »

Une cinquantaine de membres du SPTSSS-CSN ont interpellé le conseil d'administration du CIUSSS de la Capitale-Nationale le 14 novembre dernier sur les suppressions de plus de 100 équivalents temps complet (ÉTC) annoncées à la fin du mois de septembre. La mobilisation du nouveau syndicat est exemplaire.

Les grands enjeux du syndicat

Les membres du syndicat ont identifié et adopté en assemblée générale trois grands enjeux pour la prochaine année.

« Dans la prochaine année on veut négocier pour nos membres des dispositions locales de la convention collective à leur image, ça, ça passe par la mobilisation et l'information », énumère Danny Roy, « on veut jouer notre rôle syndical dans le cadre des multiples réorganisations que l'employeur entreprend et mettre en place une méthode syndicale pour intervenir dans les équipes qui sont davantage en présence de facteurs de risque pour la santé psychologique. »

Une mobilisation exemplaire

Le SPTSSS-CSN a mené une mobilisation exemplaire cet automne contre les suppressions de postes au CIUSSS-CN.

« Qu'en dedans de deux semaines, le quart de nos membres aient signé une lettre ouverte pour demander au ministre de revenir sur les coupes et que près de 300 personnes aient pris la peine d'écrire un commentaire sur notre dazibao, indique clairement que nos membres en ont assez de faire plus avec moins », croit Danny Roy.

« Nos membres ne se sentent pas écouter par leur direction », pense le syndicaliste, « ils et elles ont beaucoup de difficulté à trouver un sens à leur travail dans un contexte où ce qu'on leur demande est souvent dichotomique avec ce dont la clientèle a besoin. »

Selon le syndicaliste, plus personne ne se sent proche des décisions et l'objectif de proximité de la Loi 10 est complètement raté. « Des décisions très pointues se prennent au niveau politique, au bureau du ministre, et personne ne peut contester », s'insurge Danny Roy, « Les syndicats se retrouvent les derniers porte-voix



Danny Roy,
président du SPTSSS-CSN

des intervenantes et des intervenants pour défendre la vision qu'ils et elles ont des services, l'employeur voudrait nous faire taire, mais ça ne marchera pas, on va assumer ce rôle de porte-voix, même si ce n'est pas l'objectif premier du syndicat ». ■

Les femmes au ♥ de la vie syndicale

Le Comité des femmes du CCQCA-CSN vous invite à participer en grand nombre à la Journée thématique de la condition féminine qui se tiendra le 13 février 2018, au 155, boulevard Charest Est, salle S-1.

Dans le cadre de cette activité, les participantes pourront profiter d'une formation sur la prise de parole afin de mieux s'outiller pour s'exprimer avec confiance dans leur syndicat respectif et les instances de notre mouvement.

Les discussions et les exercices nous permettront d'acquérir, à l'aide d'outils simples, plus d'assurance. L'objectif étant de prendre la parole et de comprendre les peurs et les résistances qui nous empêchent de nous exprimer avec aisance, le tout dans une ambiance festive et conviviale.

Au cours de la journée, vous aurez l'opportunité :

- De discuter avec des travailleuses en provenance de différents milieux professionnels;
- D'échanger afin de mieux prendre la place qui vous revient, au quotidien, dans votre syndicat;
- De l'importance de notre implication afin de faire respecter nos droits.

Vous recevrez en janvier les détails pour vous inscrire à cette activité fort agréable !



Québec, réveille!

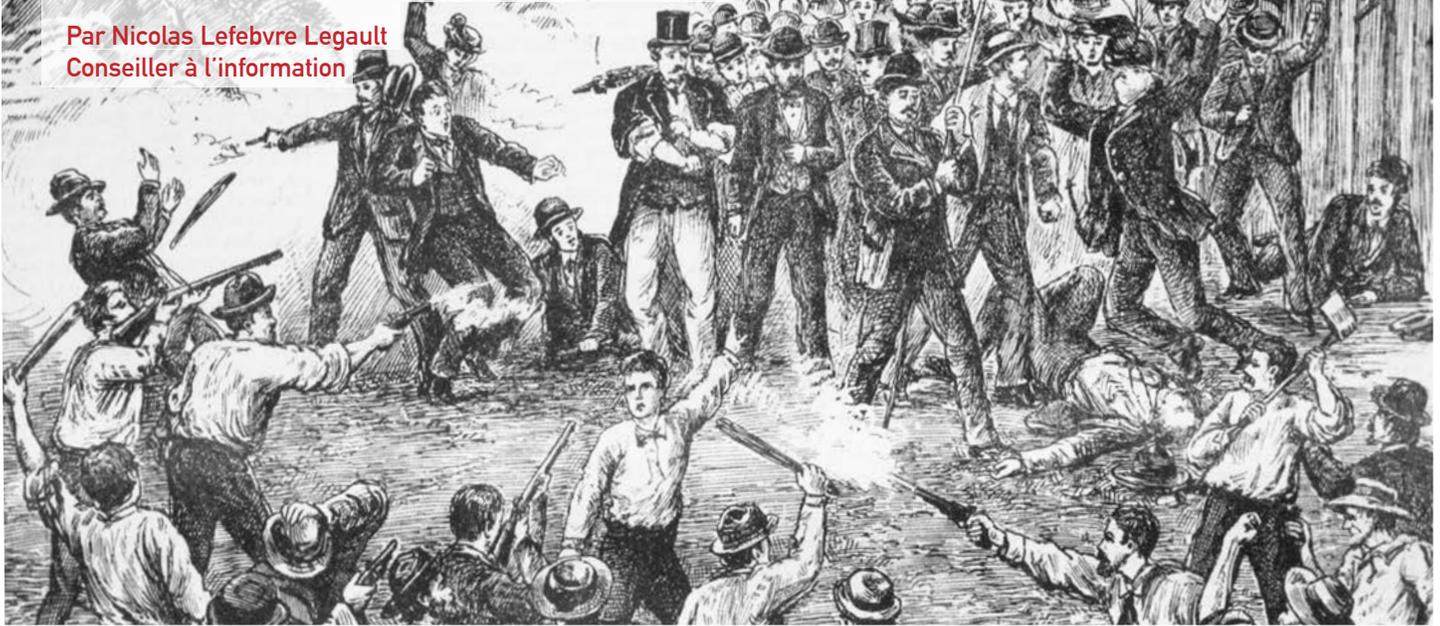
avec Mickaël Bergeron
lundi au vendredi, 6h30



Une naissance tumultueuse

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) fête son centième anniversaire l'an prochain. C'est la plus vieille organisation syndicale de la région, en plus de compter les plus vieux syndicats toujours actifs de la CSN. Si nous avons choisi de retenir la date du 5 mars 1918 comme acte fondateur, il faut savoir que l'organisation a eu quelques illustres prédécesseurs...

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information



Affrontement entre deux syndicats de débardeurs, à Québec en 1879 (Journal *L'Opinion publique*, détail)

Le conseil central

Une origine non confessionnelle

Contrairement à une version assez largement répandue, le conseil central ne fut pas, contrairement à la CSN, d'abord une organisation syndicale catholique devenue laïque dans les années 1960. En effet, la plupart des syndicats à l'origine du regroupement n'étaient pas catholiques, mais nationaux, et avaient une implantation de longue date dans la région.

C'est en 1891 que des syndicats nationaux se regroupent pour la première fois à Québec. Ils fondent alors un organisme qui s'appelle le Conseil central des métiers et du travail de

Québec. Les syndicats qui le composent sont alors jaloux de leur autonomie et ne souhaitent pas relever d'une union internationale, c'est-à-dire américaine. Ils ne sont pas pour autant religieux et la plupart ont des statuts qui interdisent même de parler de religion dans les assemblées.

À l'origine, les syndicats nationaux et les syndicats internationaux se côtoient dans les mêmes organisations. À Québec, ils partagent même une Bourse du travail, établie sur la rue Saint-Vallier. Toutefois, au début du siècle, les unions internationales

tentent un coup de force et expulsent les syndicats nationaux des organisations pancanadiennes où elles sont majoritaires. C'est ainsi que la rupture est consommée en 1902 et les tenants du syndicalisme national décident de faire définitivement bande à part.

Le rapport de force est inversé à Québec et le Conseil central des métiers et du travail décide d'expulser à son tour les syndicats affiliés à des unions internationales et participe à la fondation d'une nouvelle centrale syndicale, le Congrès national des métiers et du travail, qui deviendra ensuite



la Fédération canadienne du travail, dont le congrès de fondation a lieu dans la vieille capitale, en 1902. De leur côté, la demi-douzaine de syndicats expulsés, essentiellement des sections locales des unions internationales d'employés des chemins de fer, se regroupent au sein d'un Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec (l'ancêtre de l'actuel Conseil régional de la FTQ). ▶▶

Intervention de l'Église

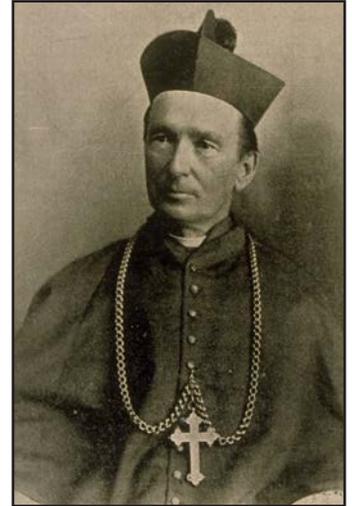
C'est à la faveur d'un conflit impliquant trois syndicats dans l'industrie de la chaussure que l'Église catholique se mêle pour la première fois directement de syndicalisme à Québec. L'Archevêque de Québec, Monseigneur Bégin, est en effet appelé à arbitrer un lock-out en 1900. L'intervention de l'Église se situe à deux niveaux, outre l'introduction d'un tribunal d'arbitrage, l'archevêque met sur pied une commission ecclésiale pour réviser les statuts des syndicats, qu'il juge d'inspiration « socialiste » et « maçonnique ».

Lorsque la sentence tombe, les syndicats sont stupéfaits. L'Église prétend changer le but de l'action des syndicats, en éliminant, entre autres, tout discours un peu trop « lutte de

classe » et en faisant passer l'objectif premier de l'action syndicale de « l'élévation du prix du travail » à « un juste prix du travail », une notion passablement subjective. De plus, les membres du syndicat ne sont plus tenus de « forcer » leurs collègues à rejoindre le syndicat, mais doivent plutôt les « encourager ». Sans supprimer le droit de grève, on précise qu'elle doit « être évitée à tout prix ». Finalement, on introduit des aumôniers dans les syndicats avec un droit de parole dans les assemblées et le pouvoir de différer une décision pour la faire approuver par l'archevêque.

Si deux syndicats acceptent les changements, en échange de la préférence syndicale à l'embauche, le troisième se rebiffe. En 1901, Arthur Marois, le président du

Conseil central des métiers et du travail de Québec, écrit au ministre fédéral du Travail pour dénoncer « la coalition manifeste du pouvoir clérical et de la puissance du capital pour asservir de pauvres ouvriers ». Tout en se revendiquant catholique, le syndicaliste dénonce l'ingérence de l'Église dans les affaires temporelles et parle d'abus de pouvoir. La réponse du sous-ministre est qu'il s'agit d'une affaire privée dans laquelle il ne peut intervenir puisque les parties s'étaient entendues pour respecter la décision de l'arbitre. L'année suivante, Edmond Barry, nouveau président du conseil central, revient à la charge et écrit directement au premier ministre Laurier, sans plus de succès, arguant que les syndicats ne peuvent être liés par la sentence puisque



Louis-Nazaire Bégin
Archevêque de Québec

l'archevêque outrepassa son mandat qui était d'arbitrer un conflit précis, pas de développer des mécanismes permanents et encore moins de changer les statuts des unions. Le fédéral refusant d'intervenir, les choses en restent là.

Des débats houleux

Crise des manuels scolaires

À l'époque, tout comme aujourd'hui, les grands débats de société traversent aussi le syndicalisme. En 1911, on débat beaucoup d'instruction publique et, notamment, de manuels scolaires. Le mouvement syndical est divisé sur la question. Une partie significative du mouvement ouvrier, notamment à Montréal, revendique que les manuels scolaires soient uniformisés afin que les gens ne soient pas obligés de tout racheter quand ils déménagent et changent de quartier. Cette revendication attaque de plein fouet l'église,

qui contrôle l'éducation et fait une partie de son beurre en vendant justement des manuels scolaires.

À Québec, si la direction du Conseil central des métiers et du travail de Québec adopte la revendication des manuels scolaires uniformes, la majorité des syndicats se rend aux arguments de l'Église et prône le statu quo. Le conflit mène à une crise sévère au conseil central et quelque 25 syndicats sur la trentaine que compte l'organisation se désaffilient pour se regrouper tout de suite après sous le nom de

Conseil central national du district de Québec. Sans se déclarer ouvertement catholique et assumer un caractère confessionnel, le nouveau conseil central intègre dans ses statuts un préambule religieux très lourdement inspiré du texte écrit par Monseigneur Bégin pour les syndicats de la chaussure.

La crise de 1911 aura raison de la première centrale syndicale nationale de l'histoire, la Fédération canadienne du travail. Il faut dire qu'avec ses 5 000 membres, le Conseil central des métiers et du



Le logo de l'un des ancêtres du conseil central, en 1915

travail de Québec regroupait plus de la moitié des membres de la centrale. La Fédération canadienne du Travail survivra de peine et de misère jusqu'à la guerre. ▶▶

Noyautage catholique

En parallèle, l'Église tente sans succès de fonder des syndicats catholiques pour contrer l'influence « des socialistes et des athées ». Les ouvriers se montrent toutefois peu intéressés par des organisations d'entraide refusant la grève par principe et prônant la bonne entente avec les patrons. En 1915, un nouveau personnage fait son entrée à Québec : l'abbé Maxime Fortin. Ce dernier conçoit le plan de transformer les syndicats nationaux déjà bien implantés dans la région en syndicats catholiques avant d'essayer d'en fonder de nouveau. Pour ce faire, il forme des cercles d'études avec des ouvriers triés sur le volet. L'idée est de former une élite ouvrière empreinte de la doctrine sociale de l'Église.

1, 2, 3 conseil central...

On l'a vu, le Conseil central national du district de Québec avait déjà, depuis 1911, une constitution passablement catholique. En 1918, c'est au tour du vieux Conseil central national de Québec de se déclarer catholique et d'accepter un aumônier.

La table est mise pour la réunification des deux conseils centraux de Québec. Le 5 mars 1918, lors d'une assemblée de fusion à la Bourse du travail, le Conseil central national des métiers du district de Québec voit le jour. C'est ainsi que, du jour au lendemain, le syndicalisme catholique,

Près de soixante leaders syndicaux passeront par les cercles d'étude de l'abbé Fortin.

En moins d'un an et demi, plusieurs syndicats nationaux décident d'amender leur constitution pour se déclarer catholique et acceptent l'arrivée d'un aumônier. En 1917, l'abbé remporte une grande victoire en obtenant, à la faveur d'une nouvelle médiation dans un conflit de travail, que les puissants syndicats des cordonniers se déclarent catholiques et acceptent eux aussi un aumônier. En mai 1917, l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud, qui regroupe les travailleurs du chantier maritime de Lauzon, décide de se rallier au syndicalisme catholique.

qui vivait jusque-là, se retrouve avec un bastion de 4 000 travailleurs dans la vieille capitale, dont bon nombre d'anciens syndiqués nationaux ayant une forte tradition de militantisme. Quelques mois plus tard, le « nouveau » Conseil central de Québec lance une invitation à tous les syndicats catholiques de la province pour une rencontre, à Québec, à la fête du Travail. C'est le début des travaux qui mèneront à la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), mais ça, c'est déjà une autre histoire.

Un premier journal

Dès 1900, les syndicats nationaux lancent un journal, le Bulletin du travail, pour défendre les ouvriers de la chaussure en grève. D'abord mensuel, puis hebdomadaire, le journal, dirigé par le président du Conseil central des métiers et du travail de Québec, Arthur Marois, sort de façon assez régulière de 1900 à 1903. Le Bulletin du travail se veut « l'organe des intérêts temporels de l'artisan et du laboureur ».

Arthur Marois se considère comme le porte-parole des travailleurs qui somment les patrons de leur assurer, d'abord, une part légitime des richesses qu'ils créent et, ensuite, assez de loisirs pour développer leurs facultés intellectuelles, morales et sociales. Dans la présentation du journal, l'éditeur met les choses au clair : « La ruse, l'injustice et la violence tendent sans cesse à dégrader le travailleur et à avilir le travail, ce qui, ni plus



ni moins, revient à dégrader l'humanité elle-même, à avilir l'image de Dieu. Résultat : la jouissance insultant la privation, des fortunes scandaleuses fondées sur le paupérisme ; - dépression des intelligences, perversion des cœurs, affaissement des caractères ; misères morales, misères corporelles. Sans quoi, les travailleurs du monde entier n'auraient jamais conçu l'idée de s'unir en des associations puissantes et fortement solidarisées, pouvant même se donner la main d'un continent à l'autre, et cela aux fins d'opposer une résistance opiniâtre à la rapacité de leurs semblables, à l'oppression, à l'asservissement. ».

Action politique

En 1903, lors du congrès de fondation du Congrès national des métiers et du travail à Québec, les syndicats nationaux adoptent des revendications précurseuses de ce qui deviendra plus tard le deuxième front : la suppression du travail des enfants de moins de 15 ans dans les manufactures, la journée de 8 h pour les femmes et les enfants, la création d'écoles du soir et de bibliothèques publiques, l'instruction gratuite et obligatoire, un salaire minimum, la réforme des impôts, la suppression de la saisie immobilière contre les salariés débiteurs, l'abolition du sénat, l'abolition de la qualification foncière pour toute fonction publique (il fallait avoir de l'argent ou être propriétaire foncier pour pouvoir se présenter aux élections), etc.

À Québec, ils mettent sur pied un club de réforme municipale la même année. À l'époque, la municipalité est une démocratie bourgeoise au sens propre. Le club revendique notamment l'élection du maire au suffrage universel par le peuple, le droit pour les locataires de se porter candidat et l'élargissement du droit de vote (à tous les hommes majeurs, on n'en est pas encore à revendiquer le droit de vote des femmes). Les syndicats nationaux présentent l'ancien président du conseil central, Omer Brunet, aux élections dans le district de Saint-Sauveur. Il est battu en 1904, mais élu en 1906 et 1909 sur la base de ce programme réformiste. ■

L'urgence d'agir

Le 15 novembre dernier se tenait une rencontre des syndicats du secteur de l'éducation pour élaborer une stratégie d'intervention du conseil central en vue des prochaines élections provinciales.

Par Nicolas Lefebvre
Legault, avec des notes de
Louise Néron

Des syndicats de chargés de cours, de professeur-es de cégep et de collèges privés et des syndicats du soutien scolaire des commissions scolaires et des cégeps étaient représentés. La rencontre a permis de faire un premier état des lieux de l'impact des coupes en éducation dans notre région. Les syndicats ont convenu d'intervenir lors de la prochaine assemblée générale du conseil central et de se revoir en mars pour élaborer des sorties publiques s'adressant à la population.



Louise Néron, 2^e vice-présidente du conseil central, Yves Fortin, secrétaire général, et Pierre Mercure responsable à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec.

Yves Fortin, secrétaire général du conseil central et responsable politique du dossier de l'éducation au comité exécutif a mis la table en expliquant les objectifs de la rencontre. « On veut élargir le débat à l'ensemble du mouvement CSN dans la région », a-t-il indiqué, « c'est le temps de brasser à la veille des élections et de reparler d'éducation ».

L'objectif, dans un premier temps, est de faire l'état de la situation dans notre région après les

grandes compressions. Dans un deuxième temps, Pierre Mercure, responsable du dossier de l'éducation au conseil syndical, propose de sortir du cercle des convaincus et de se réapproprier l'enjeu comme conseil central et comme syndicats. « Il faut replacer l'importance de l'éducation et se rappeler que l'éducation appartient au peuple comme étudiants, parents, grands-parents et travailleurs », pense-t-il.

Un panel lors de la prochaine AG

Lors de la prochaine assemblée générale du conseil central, le 8 février 2018, il y aura un panel sur les enjeux en éducation. Stéphanie Demers fera une présentation historique sur le rapport Parent et l'éducation primaire et secondaire, Sylvain Marois fera un état des lieux sur l'effet des coupes et les défis en éducation supérieure et Pierre Mercure abordera les effets au plan régional et quelques idées d'actions communes.

L'impact de l'austérité

Les participantes et les participants de la rencontre en avaient long à dire sur les compressions en éducation et les effets ressentis.

On note, entre autres, un développement incohérent axé sur la compétition entre établissements, une surcharge de travail importante et une gestion chaotique qui ne tient plus compte ni des besoins des étudiantes et des étudiants ni de ceux des travailleuses et des travailleurs. Les établissements s'éloignent de plus en plus de leur mission qu'ils n'ont tout simplement

plus les moyens de remplir adéquatement.

Alain Michaud, du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Limoilou ouvre le bal : « Notre directeur fait du développement d'affaires et invente des nouvelles versions des programmes pour attirer des étudiants. » Selon lui, ce n'est plus l'étudiant qui compte, mais le développement du collège, entre autres, par les cours en ligne et la formation continue, pour attirer plus d'étudiants. On se dirige de plus en plus vers une vision qui vise à répondre en priorité aux besoins du marché

du travail. Une situation qui se vit aussi dans les commissions scolaires comme le souligne Éric Larouche du Syndicat du soutien scolaire des Navigateurs (CSN) « on essaie de pousser les jeunes dans les programmes de DEP pour combler les besoins de main-d'œuvre des entreprises sans se demander ce qu'ils veulent faire. Répondre aux besoins des milieux de travail est payant pour la commission scolaire qui reçoit des subventions de certains employeurs. » ▶▶

Les maux du présentéisme

Les coupes à répétition ont amené une importante surcharge de travail pour les employé-es du système d'éducation menant à l'éclosion d'un phénomène inquiétant : le présentéisme (le fait d'être présent au travail coûte que coûte).

Sylvie Rioux, du Syndicat du personnel de soutien du Collège de Limoilou explique « il n'y a pas d'argent pour remplacer les personnes malades, quand il y a des absences, il n'est pas possible de répondre immédiatement aux besoins, les élèves doivent attendre de longs délais pour recevoir de l'aide. » Dans bien des établissements, ce n'est qu'au cinquième jour d'absence qu'une personne est remplacée ce qui fait que le travail s'accumule et bien des gens préfèrent rentrer au travail, même malades. Une situation que connaît bien Josée Chamberland, du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN), « il y a des personnes qui refusent de prendre congé et qui partent trop tard, quand elles sont au bout du rouleau, en épuisement professionnel. » La syndicaliste révèle que dans sa commission scolaire il manque de personnel partout. « Il y a 21 personnes absentes impossibles à remplacer, les postes restent vacants,

ça a un impact sur l'ensemble des travailleurs », dit-elle, soulignant le défi que ça pose pour l'implication syndicale (les personnes libérées ne sont pas plus remplacées que les personnes malades).

Comme si ce n'était pas suffisant, quand les titulaires de postes à temps plein quittent, trop souvent les directions préfèrent créer des postes à temps partiel parce que c'est moins coûteux. Le système d'éducation est de plus en plus aux prises avec un grave problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Faute de conditions de travail décentes, bien des jeunes préfèrent faire autre chose de leur vie.

« Il faut penser aux élèves, les employeurs administrent une bâtisse, ils sont là pour respecter des budgets », lance Jean Fournier du Syndicat des professeurs du Collège de Lévis, « quand on attaque les conditions de travail du personnel, il y a un impact direct sur les élèves ». Le gouvernement a abdicé face au néolibéralisme en éducation et force les institutions à faire de même. Il y a urgence d'agir pour remettre sur ses pieds un système à la dérive, pour le bien du personnel et l'avenir de nos enfants et petits-enfants. ■

Le site Web du conseil central fait peau neuve !

C'est avec fierté que nous avons lancé, au début du mois d'octobre, une nouvelle mouture du site Web du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Le nouveau site Web se présente comme un magazine syndical en ligne, faisant une large place à la photo et à la nouvelle. En plus des classiques comme les calendriers de formations, les documents d'instances, les formulaires, etc., vous y retrouverez des rubriques d'actualité, des galeries photo, l'agenda du conseil central, les conflits en cours et les règlements auxquels parviennent les syndicats au jour le jour. L'objectif reste de faire connaître et rayonner les positions du conseil central et les luttes de ses syndicats affiliés dans la région.

Monté sur une plateforme Wordpress, en collaboration avec le Service des communications de la CSN pour l'aspect technique, le site est alimenté par l'équipe locale du conseil central. Il s'agit, pour le conseil central, d'une première réalisation web « 100 % syndicale ». Bonne lecture!

<http://www.cqca.csn.qc.ca/>

La Caisse d'économie solidaire est la principale institution financière des syndicats CSN.

Votre épargne sert à financer des projets collectifs au Québec.

- › Les Urbainculteurs
- › Clinique SABSA
- › Ex-Machina
- › Recyclage Vanier
- › Coopérative funéraire des Deux Rives
- › Cohabitat Québec
- › Craque-Bitume
- › Méduse
- › Coop Carbone



1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



Gérald Larose
Président

**CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.**

Fermeture d'Aliments Maple Leaf de Saint-Anselme

(La rédaction) C'est avec étonnement et déception que les 70 employés syndiqués de l'usine Aliments Maple Leaf ont appris la fermeture de leur usine, prévue à l'été 2018, le 16 novembre dernier. Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Maple-Leaf St-Anselme (CSN) s'expliquent mal les raisons qui ont poussé la direction à prendre une telle décision, d'autant plus que la production fonctionnait à pleine capacité.

« Les lignes de production roulaient actuellement à plein régime. On ne sentait pas de baisse de production. Au contraire, le travail ne manquait pas », explique le président du syndicat, Jean-François Renaud. L'usine, véritable institution dans la région de Bellechasse, aurait pu être réaménagée et modernisée, selon le syndicat. « Nous sommes déçus que l'employeur choisisse de transférer sa production à l'extérieur, plutôt que de procéder à une modernisation de notre usine. Ce sont des emplois qui ne reviendront jamais », a déploré le président du syndicat.

La CSN soutiendra ses membres jusqu'au bout



Jean-François Renaud, président du STT de Maple-Leaf St-Anselme (CSN).

La direction a annoncé que les premières mises à pied pourraient être effectuées au printemps 2018. D'ici là, elle s'est engagée à mettre en place des mesures atténuantes afin d'aider et d'accompagner les travailleuses et les travailleurs à se retrouver un emploi. L'employeur s'est engagé à aider les gens qu'il mettra à pied. La CSN s'engage à soutenir ses membres jusqu'au bout.

La présidente du conseil central, Ann Gingras, se veut rassurante et solidaire dans l'épreuve. « La fermeture de l'usine est un coup dur pour ces femmes et ces hommes, particulièrement à l'aube du

temps des fêtes. C'est aussi un choc pour la région, car cette usine, autrefois connue sous le nom de Charcuterie Roy, est une institution dans le coin. Cependant, l'industrie de la transformation alimentaire est bien implantée dans Chaudière-Appalaches. Nous allons soutenir les travailleuses et les travailleurs d'Aliments Maple Leaf, afin que les effets de cette perte soient minimisés et qu'ils puissent retomber rapidement sur leurs pieds », a-t-elle annoncé. « Nous mettrons notre solidarité régionale à contribution dans l'objectif que ces gens puissent se retrouver un emploi », conclut la syndicaliste.

Fin de la saga de l'entrepôt Provigo

Les travailleuses et les travailleurs de l'entrepôt Armand-Viau de Québec, mis à pied sauvagement par Provigo-Loblaws il y a maintenant sept ans, peuvent enfin tourner la page.

Depuis 2010, Provigo-Loblaws aura utilisé de nombreuses stratégies afin d'éviter de payer aux travailleuses et aux travailleurs les sommes qu'il leur devait. « Au cours des sept dernières années, la direction de l'entrepôt Armand-Viau n'a fait preuve d'aucune empathie à l'égard de son personnel. C'est un message clair qui est envoyé à tous les employeurs qui seraient tentés de ne pas respecter les règles établies », a expliqué la présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches

(CSN), Ann Gingras. « D'autre part, il va sans dire que la fermeture de l'entrepôt a été un coup dur pour la région. Au fil des ans, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) s'est battu farouchement à leurs côtés. Nous espérons qu'à partir d'aujourd'hui, les travailleurs puissent enfin passer à autre chose », a conclu Ann Gingras.

Le 22 octobre dernier, la CSN a procédé à la distribution des indemnités versées par l'employeur aux 400 travailleuses et travailleurs de l'entrepôt. La conclusion de cette saga démontre l'importance de mener les batailles, et ce, même si elles sont longues et ardues (rappelons que le dossier s'est rendu jusqu'en Cour suprême).



Manifestation des lock-outés de l'entrepôt Provigo devant l'Assemblée nationale (juin 2010)

Un syndicat à l'Armée du Salut

La quarantaine de salariées de l'Armée du Salut qui œuvrent au sein de l'Hôtellerie pour hommes et de la Maison Charlotte sont dorénavant représentés par un syndicat CSN. Ce sont des changements à la ressource communautaire bien connue qui ont provoqué la campagne d'organisation.

« Il y a six mois j'étais opposé aux syndicats, je ne pensais pas que c'était pertinent dans le milieu communautaire », nous confie l'un des militants du nouveau syndicat (*). Tout a changé quand l'intervenant a réalisé que les pressions subies par ses collègues étaient en train de provoquer une crise dans l'organisme.

« Quand j'ai vu des collègues en larmes un matin, je me suis dit : ça n'a plus de bon sens, il faut faire de quoi sinon ça va tomber comme des mouches et les clients vont en souffrir », nous explique un militant. En parlant avec ses collègues, il réalise que plusieurs piliers de l'équipe songent à démissionner. « C'est là qu'on a commencé les démarches exploratoires, ça a été très rapide et on avait une forte majorité ». Les gens ont accepté de se syndiquer pour se protéger et se donner du pouvoir sur la situation.

La demande d'accréditation du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtellerie pour hommes et Maison Charlotte (CSN) a été déposée le 27 septembre et accordée le 19 octobre par le Tribunal administratif du travail. Une assemblée générale d'organisation, tenue le 7 novembre, a permis d'élire un comité exécutif et un comité de

négociation.

Le nouveau syndicat en est à l'élaboration d'un projet de convention collective en s'inspirant de ce qui existe ailleurs. Plusieurs problématiques ont été soulevées par les membres (mais pas encore priorisées). « Il y a un enjeu d'équité au plan salarial, personne n'a les mêmes conditions de travail ni le même salaire », raconte le militant qui précise que les salaires à l'Armée du Salut sont un peu en dessous de la moyenne déjà pas très élevée du milieu communautaire. Autre enjeu : la langue de travail : « L'Armée du salut est une organisation anglophone, une partie du matériel est en anglais, presque tous les officiers et les cadres sont anglophones, certaines réunions sont en anglais, on veut pouvoir travailler entièrement en français. »

Le nouveau syndicat est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui représente déjà plusieurs groupes de syndiqué-es travaillant dans des organismes communautaires en santé mentale, en itinérance, en toxicomanie, auprès des jeunes contrevenants, en violence conjugale, etc., et au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), qui regroupe sur une base régionale près de 250 syndicats de tous les secteurs d'activités.

(*) Comme la campagne d'organisation est toute fraîche et qu'il n'y a pas encore de convention collective, nous avons accepté par prudence d'accorder l'anonymat au militant avec lequel nous nous sommes entretenus.

De la dépendance à la liberté

J'ai connu l'alcool vers l'âge de 15 ans et dès cette première rencontre nous sommes devenus des amis inséparables. Vingt-sept ans plus tard j'ai réalisé que cette relation était en train de me tuer à petit feu, d'ailleurs mes 4 dernières années de consommation se voulaient des appels à la mort, car je ne voyais que cette solution à mon problème.

Je vais vous faire grâce de mon parcours de vie pour vous dire seulement que l'alcool m'a coûté deux divorces, deux maisons, un parc immobilier, une situation financière avantageuse, mon emploi et ma santé mentale. Sans compter que mon estime personnelle était à zéro!

En 1997, à l'âge de 42 ans, plus proche de la mort que de la vie, car cela fait 4 ans que je suis sur l'aide sociale et que je consomme de 2 à 3 26 oz. de whisky par jour et tout aussi près des portes de l'itinérance, car cela fait 3 mois que je n'ai pas payé mon loyer et que les procédures d'expulsion sont en cours, je me suis choisis. Je n'entrerai pas ici dans un débat religieux voire ésotérique, mais il est évident pour moi que cette force venait de l'extérieur de ma personne, car moi j'étais au plancher depuis longtemps.

Donc, en mars 1997, j'ai contacté un ami qui avait déjà travaillé dans un centre de thérapie et ce dernier m'a référé à la Maison de Job. J'y ai été reçu dans le respect le plus complet et traité avec amour tout au long de ma thérapie, celle-ci m'a permis de mieux me connaître, de faire la paix avec mon passé, de soigner mes blessures et surtout de croire en mes possibilités, tout cela avec un coffre d'outils adapté.

À la suite de ma thérapie je me suis engagé à faire du bénévolat à la Maison de Job, cette décision m'a permis de retrouver mon estime personnelle et une discipline de vie essentielle à mon rétablissement. Donc après 1 an de bénévolat et un secondaire 3 en poche j'ai été accepté à l'Université de Sherbrooke au programme du certificat en toxicomanie, certificat qui m'a été délivré en décembre 2000.

Depuis décembre 2000, je travaille à la Maison de Job comme intervenant en toxicomanie. Je suis passé d'un fardeau pour la société à un citoyen productif.

N'eut été de mon arrêt d'agir et de ma thérapie, je n'aurais pu écrire ces quelques lignes, car je serais sûrement mort.

De la dépendance à la liberté, c'est possible. Il n'y a qu'un pas à faire.

Pierre Pronovost, intervenant en toxicomanie et président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Maison de Job – CSN

Pour obtenir de plus amples informations concernant notre thérapie contactez : Maxime Lebourdais au 418 845-3072 ou au 418 997-6865 durant nos heures d'ouverture.



Le 30 octobre dernier, un millier de travailleuses des CPE ont pris la rue à Québec à l'occasion d'une journée de grève.

Centres de la petite-enfance

C'est à la veille d'une deuxième journée de grève que le comité national de négociation des CPE est parvenu à arracher une entente de principe. Les représentantes des syndicats des travailleuses de CPE membres de la CSN ont décidé le 14 novembre dernier, après l'avoir étudié, de la recommander à leurs membres pour adoption. Toutefois, ce n'est qu'au terme des négociations régionales et locales sur des matières autres que celles négociées au plan

national que l'entente pourra se concrétiser.

Pour l'essentiel, les syndicats du secteur sont convaincus d'avoir atteint leurs objectifs de négociation tant en ce qui concerne leurs propres demandes que de mettre en échec toutes les demandes de reculs de la partie patronale. Concrètement, c'est le réseau des CPE qui se trouve consolidé par l'entente.

« On est très fières des résultats de cette ronde de négociation, mais surtout de

la mobilisation exemplaire de nos membres pour obtenir des avancées significatives », affirme Louise Labrie, porte-parole du comité national de négociation des CPE de la FSSS-CSN.

Au moment d'écrire ces lignes, des tournées régionales sont en cours pour présenter l'entente nationale aux membres. Les syndicats sont confiants que les ententes régionales et locales seront conclues rapidement. Les travailleuses seront appelées à voter individuellement par la suite.



Le 16 septembre dernier, les membres du STTCPEQCA adoptaient à 96 % un mandat de six journées grève.

General Dynamics



Réunis en assemblée générale le dimanche 29 octobre en avant-midi, les membres du Syndicat des salarié(e)s de General Dynamics produits de défense et Systèmes tactiques – Canada (CSN) – Usine de St-Augustin, ont adopté à 81 % l'entente de principe intervenue le jeudi précédent en fin de journée entre leur syndicat et la partie patronale.

La convention collective, d'une durée de 3 ans, prévoit des augmentations de salaire de 2,75 % par année. Plusieurs améliorations sont également dignes de mention, notamment l'introduction d'un jour de congé supplémentaire après

10 ans et 25 ans d'ancienneté, la réintroduction du congé autofinancé et l'augmentation du temps de libération syndicale. L'entente prévoit également le financement de 15 primes pour des départs à la retraite ainsi que plusieurs améliorations dans les clauses normatives.

« Nous sommes très satisfaits de cette négociation. L'entente de principe conclue comporte plusieurs gains pour nos membres et c'est pourquoi nous l'avons recommandée à l'assemblée générale », a déclaré Vincent Bussières, le président du syndicat.



Vincent Bussières, président du syndicat.

Société de transport de Lévis

Alors qu'un avis de grève avait été déposé par le Syndicat des chauffeurs d'autobus de la Rive-Sud (CSN), les parties ont convenu in extrémis, le 25 août dernier, de poursuivre les négociations à la Société de transport de Lévis. Ils ont bien fait puisqu'une entente de principe était conclue quelques jours plus tard et adoptée à 93 % par les membres du syndicat en assemblée générale le 17 septembre. « Une prolongation aura été bénéfique pour les deux parties », en conclut le président du syndicat.

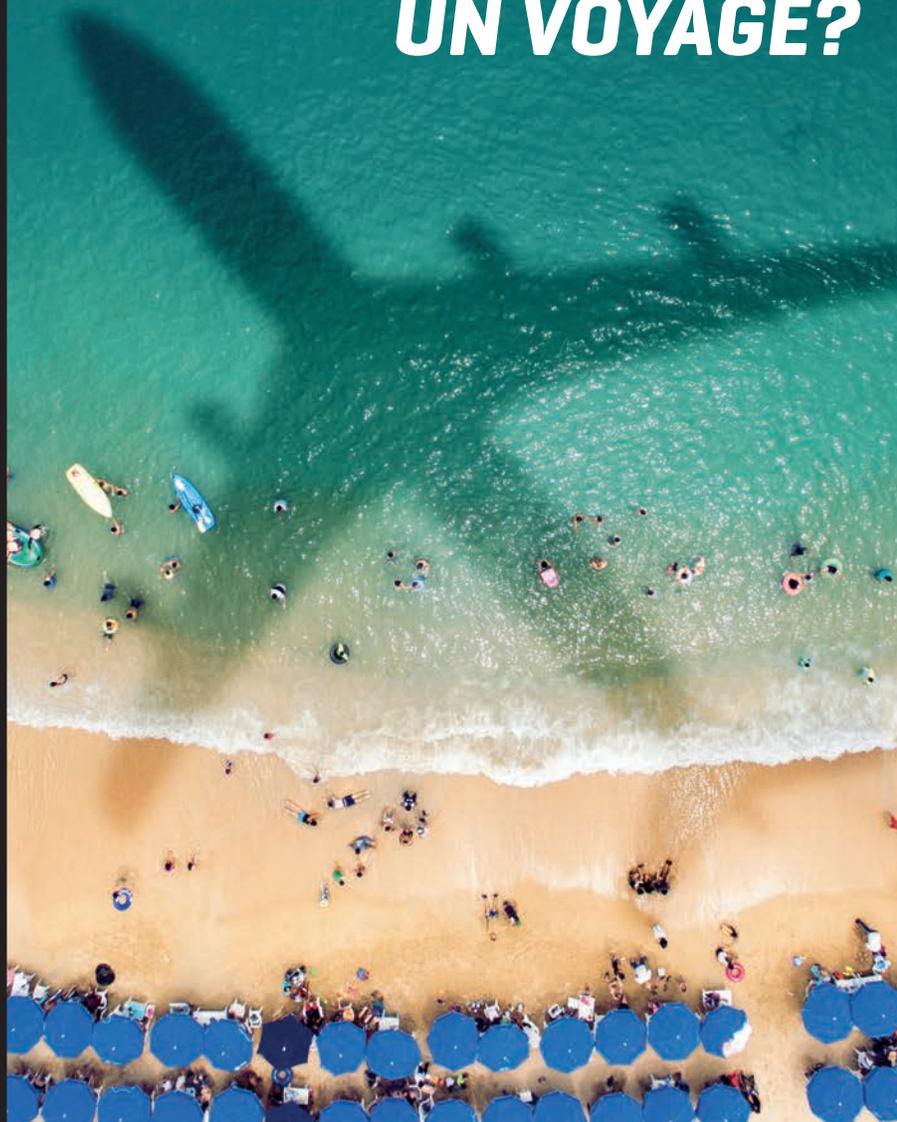
Dans un communiqué conjoint annonçant la conclusion de l'entente, les deux parties se disent « heureuses d'avoir pu trouver des solutions créatives et mutuellement satisfaisantes, qui seront bénéfiques pour les usagers et les travailleurs, tout en respectant la capacité de payer des contribuables ».

Stéphane Girard, président du syndicat, se déclare satisfait de l'entente de principe, qu'il qualifie de « gagnante-gagnante », et croit qu'elle permettra d'aller de l'avant pour les prochaines années. Le syndicat est particulièrement content d'avoir réussi à sauvegarder le plancher d'emploi en vigueur et d'obtenir de nouvelles primes pour ses membres qui travaillent le soir ou doivent composer avec une amplitude accrue.

Autres ententes

Au moment d'écrire ces lignes, la CSN-Construction était en tournée de consultation sur les ententes de principes. Les votes à Québec sont de 100 % dans le secteur résidentiel et de 88 % dans le génie civil et la voirie. Comme il n'y a pas eu d'entente dans le secteur institutionnel-commercial-industriel, il y aura arbitrage dans ce cas.

VOUS PLANIFIEZ UN VOYAGE?



Partez l'esprit tranquille : SSQ vous prend sous son aile!

Saviez-vous qu'en participant au régime d'assurance maladie du régime d'assurance collective CSN, vous bénéficiez de l'**assurance voyage avec assistance** et de l'**assurance annulation de voyage**? Vous pouvez donc vous envoler en toute confiance.

Pour profiter pleinement de ces protections, assurez-vous que votre état de santé est bon et stable avant de partir.

Consultez votre brochure d'assurance ou communiquez avec le service **CanAssistance** au **1 800 465-2928** pour connaître les conditions applicables.

SSQ Groupe
financier

Calendrier des formations syndicales

Jan 2018

30 - 31
Trésorerie

Fév 2018

5 - 6 - 7
Exécutif syndical 2

13 - 14
Trésorerie

19 - 20
Suivi d'un dossier
de victime de lésion
professionnelle

21 - 22
Comité de surveillance

Mars 2018

1 - 2
Trésorerie

6 - 7 - 8
Action syndicale en
prévention

6
Secrétariat

*Les inscriptions aux
formations se font sur le
site Web ou encore au
418 647-5824.*

Journées thématiques

Fév 2018

13
Condition féminine

28
Santé et sécurité au travail

Journée thématique en santé-sécurité au travail

Le mercredi 28 février 2018 dès 9 h

Hôtel Classique, 2815, boulevard Laurier



PRÉSENTÉISME et CANNABIS deux sujets brûlants



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches